



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 120082

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par le syndicat national des services et technologies de santé à domicile (SYNALAM) concernant le projet d'arrêté fixant la liste des dispositifs médicaux et des prestations, inscrits ou non à la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) et devant intégrer les forfaits de soins des EHPAD. Le SYNALAM s'interroge sur l'opportunité d'une telle réforme et demande que soit retenue, pour les dispositifs médicaux et les prestations associés pris en charge à la LPP, la même solution que celle adoptée pour les médicaments remboursés, à savoir le non-intégration de la majorité des matériels dans le forfait des soins des EHPAD. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120082

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2330